



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à **Mairie - Salle du Conseil Municipal**, le **27 novembre 2024**, à **20H30**.

Affiché le 22/11/2024

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- 01 - Contrat capture et transport des animaux errants
- 02 - Avenant n° 1 : Convention entre la Communauté d'agglomération du gard Rhodanien et la commune de Saint-Victor-la-Coste pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
- 03 - Décision budgétaire modificative n° 1 / Budget principal 2024
- 04 - Présentation du Rapport d'activités 2023 de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
- 05 - Questions diverses

Le Maire, Mme Véronique HERBÉ

